Lycée Français de Tananarive



CENTRE D'EXAMEN
Tél: +261 20 23 425 25
Fax: +261 20 22 415 28
examens@egd.mg

PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

Session 2021

Les registres des préinscriptions aux épreuves de terminales de baccalauréat général et technologique de la session 2021 sont ouverts du vendredi 4 au lundi 14 décembre à 18 h.

Les inscriptions sont prises exclusivement par internet à l'adresse internet suivante : http://www.ac-reunion.fr/

Rubrique : Examens et concours / Baccalauréat / Baccalauréat général et technologique dans les centres étrangers / S'inscrire / Candidats individuels et CNED / Accéder au service de pré-inscription des épreuves terminales.

Vous devez obligatoirement utiliser votre compte Cyclades de l'année dernière.

Seuls les candidats qui n'ont pas de compte Cyclades l'année dernière créeront un nouveau compte Cyclades. Notez bien votre identifiant et votre mot de passe quand vous créez votre compte sur Cyclades. Celui-ci vous permettra de récupérer votre convocation ainsi que votre relevé de notes, documents qui ne sont plus imprimés et envoyés par le service examens du LFT.

Vous devrez imprimer, vérifier et signer votre confirmation d'inscription. Toute modification de votre confirmation d'inscription devra être portée en rouge.

Pour des raisons d'organisation interne, la confirmation d'inscription vérifiée, datée et signée par le candidat doit parvenir au service examens du lycée français de Tananarive <u>au plus tard le 11</u> <u>décembre 2020, délai de rigueur, ou la mise en ligne demandée par Cyclades</u>.

Veuillez prendre connaissance des informations ci-dessous avant de débuter votre inscription si vous créez un nouveau compte :

1- Etat civil

Nous attirons votre attention sur la saisie des informations sur le portail d'inscription. Sur ce point, vous veillerez à porter une attention particulière :

1/3 04/12/2020

- à l'état civil de chaque candidat (nom de famille, ordre de prénoms, date et lieu de naissance). La vérification de l'état civil doit s'effectuer à l'aide de la pièce d'identité du candidat ou du livret de famille.
 - La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel, engage son auteur <u>et ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure</u>. L'inscription d'un candidat sous un nom qui n'est pas celui de l'état civil, l'erreur d'une simple lettre ou l'inversion/l'absence d'une lettre risquent d'avoir pour effet d'invalider les épreuves subies.
- à la vérification des langues et options choisies
- au code postal pour l'adresse, mettez éventuellement « 99999 ».
- 2- Demande d'aménagement de passation d'épreuves

Pour les candidats qui ont bénéficiés des aménagements en première, il n'est pas nécessaire d'effectuer une nouvelle demande sauf si la situation a évolué. Pour les autres cas, les demandes d'aménagement aux examens pour les candidats en situation d'handicap doivent être effectuées pendant la période des inscriptions aux examens, soit du vendredi 4 décembre 2020 au lundi 14 décembre 2020. Les demandes sont à saisir à l'adressewww.ac-reunion.fr(rubrique « Examens et concours » puis « Aménagement d'épreuves »). Nous vous rappelons que cette démarche relève de la famille et que notre service pourra apporter son aide dans la limite de sa compétence.

- Vous êtes invités à vous rapprocher du service des examens pour toutes informations concernant cette procédure.

3- Droit d'examens

Le tarif pour les épreuves de terminales est fixé à 600.000 ariary pour les candidats individuels et CNED pour la session 2021. Ce droit d'examen est payable auprès de l'agent comptable du lycée français de Tananarive. L'inscription ne sera validée définitivement qu'après réception du paiement. Le droit d'inscription n'est pas remboursable. Les moyens de règlement sont les suivants :

- Virement bancaire sur le compte ci-dessous, indiquer dans le libellé du virement :
 - o Pour les paiements individuels : « nom du candidat + CI + BAC »
 - Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « nom de l'établissement + CI + BAC »

L'avis de virement doit être transmis au service examen par dépôt au lycée français de Tananarive (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à <u>examens@egd.mg</u> avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription.



- Chèque ariary à l'ordre de « agent comptable du lycée français de Tananarive », à déposer à la caisse du lycée (tous les jours de 7h00 à 12h00) en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. Mentions à indiquer au dos du chèque :
 - Pour les paiements individuels : « nom du candidat + CI + BAC » + numéro de téléphone
 - Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « nom de l'établissement + CI +BAC »+ numéro de téléphone
- CB Visa et espèces à la caisse du lycée français de Tananarive (tous les jours de 7h00 à 12h00), en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. A titre d'information, le versement en espèces est limité à 1 million d'ariary. Cependant, vous pouvez procéder à un versement espèces auprès des guichets BMOI (RIB ci-dessus; indiquer les mêmes mentions que celles prévues pour les virements et transmettre les justificatifs de versement au service examen au lycée français (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à examens@egd.mg avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription).

4- Epreuves

Le jour des épreuves, vous devrez apporter :

- -votre convocation
- votre pièce d'identité avec photo
- la notification d'aménagements aux examens, le cas échéant.

3/3 04/12/2020